



# Fiche de Données de Sécurité

## The Craftsman Collection BOIS DE GRÈVE



### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	The Craftsman Collection BOIS DE GRÈVE		
<b>Code du produit</b>	CC006		
<b>Autres moyens d'identification</b>	DRIFTWOOD.		
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	PEINTURE.		
<b>Fabricant</b>	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 <a href="http://www.geminicoatings.com">www.geminicoatings.com</a>		
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) 24 heures  Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

#### SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Liquides inflammables (Catégorie 3)  
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2A)  
Sensibilisation cutanée (Catégories 1)  
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 1B)  
Cancérogénicité (Catégories 1B)  
Toxicité pour la reproduction (Catégories 1B)  
Danger par aspiration (Catégorie 1)

#### DANGER

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H350 : Peut provoquer le cancer

H340 : Peut induire des anomalies génétiques

H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.  
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.  
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P321 : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).  
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370+P378 : En cas d'incendie: Utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.  
P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 : Garder sous clef.  
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	64742-94-5	33 - 34 %
Solvant Stoddard	8052-41-3	29 - 30 %
Dioxyde de titane	13463-67-7	14 - 15 %
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	3.5 - 4.5 %
Naphtalène	91-20-3	3.5 - 4.5 %
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	1.5 - 2.5 %
Silice amorphe fumée	112945-52-5	1 - 2 %
Xylène	1330-20-7	0.1 - 1 %
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	64742-95-6	0.1 - 1 %
Noir de carbone	1333-86-4	0.1 - 1 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 1 %
Méthyl éthyl cétoxime	96-29-7	0.1 - 1 %

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou

	persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Extincteurs de classe B. Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le conteneur pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Le jet d'eau risque de propager davantage le feu. Les brouillards d'eau sont préférables si l'eau doit être utilisée. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Demeurer le dos contre le vent du déversement. Assurez-vous d'avoir un extincteur d'incendie près de vous. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite, Dustbane) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter
--	--

le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les contenants de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Les chiffons, la laine d'acier et le papier essuie-tout imbibés de ce produit peuvent chauffer et s'enflammer spontanément s'ils sont empilés dans un tas. Après usage, entreposer les immédiatement dans un contenant en métal rempli d'eau muni d'un couvercle étanche.

**Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles**

Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).

**Température de stockage**

10 à 25°C (50 à 77°F)

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Danger immédiat pour la vie ou la santé**

Solvant stoddard : 20000 mg/m3.  
 Dioxyde de titane : 5000 mg/m3.  
 Butoxy-2 éthanol : 700 ppm.  
 Naphtalène : 250 ppm.  
 Silice amorphe fumée : 3000 mg/m3.  
 Xylènes : 900 ppm.  
 Éthylbenzène : 800 ppm.  
 Noir de carbone : 1750 mg/m3.

Solvant Stoddard	VECD		580 mg/m <sup>3</sup>	BC	
	VEMP (8h)		290 mg/m <sup>3</sup>	BC	
Dioxyde de titane	VEMP (8h)	Poussière totale	100 ppm 500 ppm	525 mg/m <sup>3</sup> 2900 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON, RSST OSHA
		Poussière totale		15 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
Butoxy-2 éthanol	VEMP (8h)		20 ppm	97 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON RSST
			20 ppm	240 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
			50 ppm		OSHA
Naphtalène	VECD		15 ppm	78 mg/m <sup>3</sup>	BC ON
			15 ppm	79 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , RSST
	VEMP (8h)		10 ppm		BC , OSHA
			10 ppm	52 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON, RSST
1,2,4-Triméthylbenzène	VEMP (8h)		25 ppm		ACGIH , BC, ON, OSHA
			25 ppm	123 mg/m <sup>3</sup>	RSST
Silice amorphe fumée	VEMP (8h)	Poussière respirable		1.5 mg/m <sup>3</sup>	BC
		Poussière respirable		3 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON
		Poussière totale		4 mg/m <sup>3</sup>	BC
		Poussière respirable		6 mg/m <sup>3</sup>	RSST
		Poussière totale		10 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , ON
Xylène	VECD		150 ppm		ACGIH , BC, ON
			150 ppm	651 mg/m <sup>3</sup>	RSST
	VEMP (8h)		150 ppm	655 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
			100 ppm		ACGIH , BC, ON

Éthylbenzène	VECD VEMP (8h)	100 ppm	434 mg/m <sup>3</sup>	RSST
		100 ppm	655 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
		125 ppm	543 mg/m <sup>3</sup>	RSST
		20 ppm		ACGIH , BC, ON
Noir de carbone	Plafond VEMP (8h)	100 ppm	434 mg/m <sup>3</sup>	RSST
		100 ppm	435 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
			3.5 mg/m <sup>3</sup>	OSHA
			3 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON
Méthyl éthyl cétoxime	VEMP (8h)		3.5 mg/m <sup>3</sup>	RSST
		10 ppm	36 mg/m <sup>3</sup>	US AIHA
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
<b>Mesures de protection individuelle</b>				
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux porter des lunettes anti-éclaboussures.			
<b>Mains</b>	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de néoprène ou de nitrile. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique.			
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.			
<b>Voies respiratoires</b>	Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies d'un filtre à particule.			
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Combustible
<b>Couleur</b>	Coloré	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	De solvant	<b>Point d'éclair</b>	44°C (111.2°F)
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	226°C (438.8°F)
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Oui
<b>Point de fusion</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	N.Dis.
<b>Point de congélation</b>	S.O.	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	150°C (302°F)	<b>Densité relative</b>	1.02 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	N.Dis.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	> Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.

<b>Tension de vapeur</b>	N.Dis.	<b>Viscosité</b>	N.Dis.
<b>% de volatilité</b>	86.0%	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Oxydants forts, bases fortes, acides minéraux, acides forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	En combustion : oxydes d'azote, oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ).

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Mélange	Inhalation 792 mg/kg	Rat	CL50
		Peau 2243 mg/kg	Lapin	DL50
	Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	Ingestion 7050 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >5.2 mg/l/4h	Rat	CL50
	Solvant Stoddard	Peau >2000 mg/kg	Rat	DL50
		Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
	Dioxyde de titane	Inhalation >12 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >3000 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion >10000 mg/kg	Rat	DL50
	Butoxy-2 éthanol	Inhalation >6.82 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >10000 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion 560 mg/kg	Rat	DL50
	Naphtalène	Inhalation 2.21 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 220 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion 533 mg/kg	Rat	DL50
	1,2,4-Triméthylbenzène	Inhalation >1 mg/l/1h	Rat	CL50
		Peau >2500 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion 5000 mg/kg	Rat	DL50
	Silice amorphe fumée	Inhalation 18 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >3160 mg/kg	Lapin	DL50
Ingestion >5000 mg/kg		Rat	DL50	
Éthylbenzène	Inhalation >2.08 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau >5000 mg/kg	Lapin	DL50	
	Ingestion 3500 mg/kg	Rat	DL50	
Méthyl éthyl cétoxime	Inhalation 17.3 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau 15380 mg/kg	Lapin	DL50	
	Ingestion 2326 mg/kg	Rat	DL50	
Noir de carbone	Inhalation 20 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau <2000 mg/kg	Lapin	DL50	
	Ingestion >15400 mg/kg	Rat	DL50	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	Peau >3000 mg/kg	Lapin	DL50	
	Ingestion 8400 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation >5.2 mg/l/4h	Rat	CL50	


	Xylène	Peau >3750 mg/kg Lapin DL50 Ingestion 3523 mg/kg Rat DL50 Inhalation 27.6 mg/l/4h Rat CL50 Peau 3200 mg/kg Lapin DL50															
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.																
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<p><b>Voie oculaire</b> Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmoiement et une vision brouillée.</p> <p><b>Voie cutanée</b> Peut causer des rougeurs, un assèchement ou des éruptions cutanées. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités dangereuses du produit.</p> <p><b>Voie respiratoire</b> L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des nausées, de la fatigue, de la somnolence, de l'inconscience. de l'asphyxie. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'exposition prolongée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux poumons et au système hématopoiétique (formation du sang). Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des dommages au cerveau, des dommages au système nerveux central.</p> <p><b>Voie orale</b> Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.</p> <p><b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> La méthyl éthyl cétoxime est un sensibilisant cutané puissant (cochon d'inde, OCDE 406).</p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom chimique</th> <th>CIRC</th> <th>NTP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dioxyde de titane</td> <td>2B</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Naphtalène</td> <td>2B</td> <td>R</td> </tr> <tr> <td>Éthylbenzène</td> <td>2B</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Noir de carbone</td> <td>2B</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small></p> <p><b>Cancérogénicité</b> Contient des substances qui peuvent provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.</p> <p><b>Mutagène</b> Contient un(des) ingrédient(s) connu(s) pour produire des mutations héréditaires dans les cellules germinales humaines.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Preuve d'effets sur la reproduction chez les animaux de laboratoire.</p>	Nom chimique	CIRC	NTP	Dioxyde de titane	2B	-	Naphtalène	2B	R	Éthylbenzène	2B	-	Noir de carbone	2B	-	
Nom chimique	CIRC	NTP															
Dioxyde de titane	2B	-															
Naphtalène	2B	R															
Éthylbenzène	2B	-															
Noir de carbone	2B	-															
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible pour ce produit.																
<b>Autres informations</b>	Organes cibles : le cerveau, le système nerveux central, les reins, le foie, les poumons, le système hématopoiétique (formation du sang).																

## 12. Données écologiques


<b>Toxicité écologique</b>	<p>Oncorhynchus mykiss CL50 2.34 mg/L - 96 h (Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic (C9-C16))*</p> <p>Daphanie magna CE50 0.95 mg/L - 48 h (Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic (C9-C16))*</p> <p>Oncorhynchus mykiss CL50 0.91-2.82 mg/L - 96 h (naphthlene)*</p> <p>Daphanie magna CE50 1.09-3.4 mg/L - 48 h (naphthlene)*</p> <p>Pimephales promelas CL50 7.19-8.28 mg/L - 96 h (1,2,4-trimethylbenzene)*</p> <p>Daphanie magna CE50 6.14 mg/L - 48 h (1,2,4-trimethylbenzene)*</p> <p>Oncorhynchus mykiss CL50 9.22 mg/L - 96 h (Solvent naphtha (petroleum), light aromatic (C8 to C10))*</p> <p>Daphanie magna CE50 6.14 mg/L - 48 h (Solvent naphtha (petroleum), light aromatic (C8 to C10))*</p>
----------------------------	---

<b>Persistence</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Dégradabilité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone. Un déversement incontrôlé du produit peut entraîner la contamination de l'air, du sol, des cours d'eau et/ou des égouts. *Données selon la fiche de données de sécurité Gemini Coatings.

### 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
--	--

### 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1263
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PEINTURES
<b>Dangers environnementaux</b>	Contient un ingrédient qui est un polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Permis requis pour le transport avec des pancartes adéquates affichées sur le véhicule.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	 Classe 3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE III.
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE III.
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	



## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	64742-94-5	X	X		X
Solvant Stoddard	8052-41-3	X	X		X
Dioxyde de titane	13463-67-7		X		
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X	X		X
Naphtalène	91-20-3	X	X		X
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	X	X		X
Silice amorphe fumée	112945-52-5		X		
Xylène	1330-20-7	X	X		X
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	64742-95-6	X	X		X
Noir de carbone	1333-86-4		X		
Éthylbenzène	100-41-4	X	X		X
Méthyl éthyl cétoxime	96-29-7	X	X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CERCLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Priority
Solvant naphta (pétrole), fraction des aromatiques lourds (C9-C16)	64742-94-5	X								
Solvant Stoddard	8052-41-3	X								
Dioxyde de titane	13463-67-7	X		X						
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X								
Naphtalène	91-20-3	X	X	X		X	X		X	X
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	X		X	X					
Silice amorphe fumée	112945-52-5	X								
Xylène	1330-20-7	X	X	X		X	X		X	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (C8 à C10)	64742-95-6	X								
Noir de carbone	1333-86-4	X								
Éthylbenzène	100-41-4	X	X	X		X	X		X	X
Méthyl éthyl cétoxime	96-29-7	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants

- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances

- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
--------------	-----	--------	--

Dioxyde de titane	13463-67-7	X	
Naphtalène	91-20-3	X	
Noir de carbone	1333-86-4	X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	

**Autres réglementations**

**SIMDUT 1988**



B3 D1A D2A D2B

Classe B3 : Liquides combustibles

Classe D1A : Matières très toxiques ayant des effets toxiques immédiats et graves

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

**HMIS**



ⓧ Protective Equipment

**NFPA**



**16. Autres informations**

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2015-12-11
<b>Version</b>	01
<b>Autres informations</b>	<p><b>RÉFÉRENCES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de données de sécurité originale (code de produit CC006) de Gemini Coatings. Date de préparation: 2015-10-20.</li> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php">http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li> <li>- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <a href="http://www.inchem.org">http://www.inchem.org</a></li> <li>- IUCLID Chemical Dataset, European Chemical Substances Information System (ESIS), Joint Research Centre, <a href="http://esis.jrc.ec.europa.eu">http://esis.jrc.ec.europa.eu</a></li> <li>- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <a href="http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx">http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx</a></li> </ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  AIHA: American Industrial Hygiene Association  HMIS: Hazardous Materials Identification System  NFPA: National Fire Protection Association  OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)  NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health  NTP: National Toxicology Program  RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)  CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé  SGH: Système général harmonisé</p>

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)  
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.